



Rennes, Angers, le 16 novembre 2023

LE LOBBY AGRO-INDUSTRIEL A GAGNE CONTRE LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Ce jeudi 16 novembre 2023, les 27 États membres n'ont pas trouvé de majorité pour voter pour ou contre le renouvellement de l'homologation du glyphosate en Europe. Faute d'accord, c'est à la Commission européenne qu'il est revenu de trancher : le glyphosate sera à nouveau autorisé dans l'Union européenne pour dix ans !

Pourtant, dans cette situation de fragilité démocratique de nos Etats, plutôt que s'en remettre à la Commission européenne, notre gouvernement et les gouvernements européens auraient dû saisir le Parlement européen pour un débat démocratique avant les élections européennes.

Comme lors du premier vote du 13 octobre, la France s'est lâchement abstenue. En 2017, elle s'y était opposée ; M. Macron avait même promis l'interdiction du glyphosate en France à partir de 2021. En fait ce gouvernement, soumis aux intérêts du lobby agro-industriel, n'a fait que reculer, revenir sur ses promesses. Les hypocrites déclarations du ministre de l'Agriculture qui regrette que « ses nombreuses propositions à la Commission pour encadrer plus strictement les usages du glyphosate n'aient pas été retenues », ne trompent personne. Son abstention fait porter à la France la responsabilité du renouvellement des pesticides à base de glyphosate.

Pourtant ces dernières semaines, les preuves scientifiques de la dangerosité des formulations à base de glyphosate pour la santé et l'environnement n'ont cessé de s'accumuler : preuves du lien entre l'utilisation de celles-ci et leucémies et parkinson, témoignage de Sabine Grataloup, maman d'un enfant handicapé à cause du glyphosate...

Le principe de précaution aurait dû au moins prévaloir ! Rien n'y a fait ; les intérêts financiers l'ont emporté sur notre santé et l'environnement.

Dix ans de plus ! C'est insupportable de faire prendre tant de risques à la population ; combien de milliers de malades supplémentaires cette décision va-t-elle provoquer ? Quel coût pour la société ?

Dix ans de plus ! Quel recul cette décision va-t-elle entraîner dans l'effort de sortir de ce modèle agricole nourri aux pesticides ?

Dix ans de plus ! N'est-ce-pas le délai qui permettra à l'accord de libre-échange avec le Mercosur de se mettre en place ?

Pourtant, des solutions alternatives existent et ont déjà fait leurs preuves : désherbage mécanique, rotations, mise en place de prairies, paillages... Sortir du glyphosate comme sortir des pesticides de synthèse demande une véritable volonté politique, française et européenne, qui doit s'accompagner de moyens pour garantir un revenu aux paysans.

Pas un centime d'aide financière ne devrait aller à l'agriculture qui utilise des pesticides ; les aides publiques ne peuvent être attribuées que dans le respect de l'intérêt général : elles doivent accompagner la transition de l'agriculture et non le renforcement de l'existant.

Nous estimons que la santé des agriculteurs, des riverains et des consommateurs doit être placée au premier plan, bien au-dessus des intérêts des lobbys de l'agro-industrie. **C'est pourquoi, nos associations continueront de lutter pour l'interdiction du glyphosate ; une réelle évaluation avant sa mise sur le marché conduira assurément à son interdiction.**

Pour nous contacter : CSVPO : 06 73 19 56 07 – FNE ANJOU : 06 07 96 38 19

Signataires :

| | | |
|---|---|-----------------------------|
| Confédération Paysanne du Maine et Loire | Confédération Paysanne de Bretagne | Faucheurs Volontaires d'OGM |
| FNE Anjou | Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest | PIG BZH |
| GABB Anjou | Vitré Tuvalu | Secrets Toxiques |
| Collectif environnement val d'Authion 49 | La Passiflore (Fougères) | La Nature en Ville (35) |
| Collectif environnement Sèvre et Loire (44) | Osons (St Malo) | SN21 (56) |
| Inter AMAP 49 | AMAP d'Armorique, Réseau d'AMAP 22/35 | |